

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 22 mai 2018

## PROPOSITION DE NOUVELLES LIMITES POUR LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES PROVINCIALES

La Commission de la division électorale du Manitoba a publié son rapport provisoire sur les modifications proposées à la carte électorale du Manitoba. Le rapport présente les propositions de limites concernant les 57 circonscriptions électorales de la province.

La Commission a proposé des modifications à chacune des 57 circonscriptions électorales actuelles. Au total, seize nouveaux noms ont été proposés, six dans la ville de Winnipeg et 10 à l'extérieur de Winnipeg.

Le rapport provisoire, ainsi que les cartes sur lesquelles figurent les nouvelles limites des circonscriptions électorales, les noms proposés et les populations, se trouvent sur le site Web de la Commission de la division électorale au [www.boundariescommission.mb.ca/fr/](http://www.boundariescommission.mb.ca/fr/).

Le rapport final devient loi et les nouvelles limites entreront en vigueur à la prochaine élection générale, soit le 6 octobre 2020.

- 30 -

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379

Courriel : [amitchell@elections.mb.ca](mailto:amitchell@elections.mb.ca)